

ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu le Code Général de la Fonction publique,
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de l'établissement,
 Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 portant délégation de signature permanente de Madame la Présidente à Madame Annabelle TENEZE, Directrice de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant détermination des ratios promus/promouvables,
 Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MANIER Laëtitia	Adjoint technique	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de l'établissement

Fait à Lens, le 24 décembre 2024

La Directrice,

Annabelle TENEZE

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Musée du Louvre-Lens
 6 rue Charles Lecocq - Lens
 T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative
 Madame la Directrice de l'EPCC
 Musée du Louvre-Lens

B P 11 - 62301 Lens Cedex
 France

www.louvre-lens.fr

ARRETE Etablissant le Tableau Annuel d'Avancement de Grade

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu le Code Général de la Fonction publique,
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de l'établissement,
 Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 portant délégation de signature permanente de Madame la Présidente à Madame Annabelle TENEZE, Directrice de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant détermination des ratios promus/promouvables,
 Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : attaché principal de conservation du patrimoine

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOREL Florence	Attaché de conservation	01/01/2025
CHARNEAU Marion	Attaché de conservation	01/01/2025
GORD Marie	Attaché de conservation	01/01/2025
VILAIN Loraine	Attaché de conservation	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de l'établissement

Fait à Lens, le 24 décembre 2024

La Directrice,

Annabelle TENEZELE

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Musée du Louvre-Lens
 6 rue Charles Lepoint - Lens
 T +33 (0)3 21 18 67 62

Correspondance administrative
 Madame la Directrice
 de l'EPCC Musée du Louvre-Lens
 B.P. 11 - 62501 Lens Cedex
 France
www.louvre-lens.fr

LOUVRE

Lens

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

La Directrice

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de l'établissement,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BUTCHER Jessa	Adjoint technique	01/12/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de l'établissement

Fait à Lens, le 3 décembre 2024

La Directrice,

Annabelle PENEZELE

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Musée du Louvre-Lens

6 rue Charles Ledoux - Lens

Tel : 03 21 18 62 62

Correspondance administrative

Madame la Directrice

de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P. 11 - 62301 Lens Cedex

France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE
Lens

ARRETE Etablissant le Tableau Annuel d'Avancement de Grade

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu le Code Général de la Fonction publique,
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de l'établissement,
 Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant détermination des ratios promus/promouvables,
 Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

La Directrice

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BARTHELEMY Juliette	Rédacteur	01/12/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de l'établissement

Fait à Lens, le 3 décembre 2024

La Directrice,

Annabelle TENEZELE

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
 Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Musée du Louvre-Lens

61 rue Charles Delbosq - Lens

Tel : 03 20 05 21 16 / 62 62

Correspondance administrative

Madame la Directrice

du EPCC Musée du Louvre - Lens

R.P. 11 - 62501 Lens Cedex

France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE

Lens

ARRETE Etablissant le Tableau Annuel d'Avancement de Grade

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu le Code Général de la Fonction publique,
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de l'établissement,
 Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 portant délégation de signature permanente de Madame la Présidente à Madame Annabelle TENEZE, Directrice de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,
 Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant détermination des ratios promus/promouvables,
 Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MANIER Laëtitia	Adjoint technique	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de l'établissement

Fait à Lens, le 24 décembre 2024

La Directrice,

Annabelle TENEZE

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Musée du Louvre-Lens
 6 rue Charles Lecocq - Lens
 T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative:
 Madame la Directrice de l'EPCC
 Musée du Louvre-Lens

B.P 11 - 62301 Lens Cedex
 France

www.louvre-lens.fr

ARRETE Etablissant le Tableau Annuel d'Avancement de Grade

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Musée du Louvre-Lens,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

La Directrice Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de l'établissement,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
D AGOSTINO Marie	Adjoint administratif	01/12/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de l'établissement

Fait à Lens, le 3 décembre 2024

La Directrice,

Annabelle TENEZELE

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Musée du Louvre-Lens

6 rue Charles I^{er} - 62000 - Lens

T : 03 20 83 01 18 - 62 02

Chancery/Préfecture administrative

Monsieur la Directeur

de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

8 Place - 62501 Lens Cedex

France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE

Lens